

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
Le 23 Septembre 2015 à 18 heures
Date de convocation : le 16 Septembre 2015
Affichage convocation : le 16 Septembre 2015
Envoi convocation : le 16 Septembre 2015

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Jean ROCHE, Martine LACOUR, Chrystelle BARNOUIN, Agnès BRINGUIER, Brigitte LE MOTAIS

Démissionnaires :

Absents : Emilie AURAN, Aline MORENO

Excusé(s) : Christiane MILLIEN, Paul Simon GUIGUE, Françoise CASADEVALL, Daniel BOIRON

Pouvoir(s) - Christiane MILLIEN donne pouvoir à Martine LACOUR, Françoise CASADEVALL donne pouvoir à Brigitte LE MOTAIS, Daniel BOIRON donne pouvoir à Serge COMBIN, Paul Simon GUIGUE donne pouvoir à René FABREGUE.

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Jacques RAMIERE

Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour à savoir :

- Actualisation du zonage d'assainissement de Font d'Orgues
- Création de la nouvelle voie privée « Impasse de la Boissonnade »
- Décision modificative pour ouverture de crédit pour la régularisation des cautions sur le contrat de fournitures TOTALGAZ

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	0	A l'unanimité

Retour à la séance initiale

- Approbation des dossiers réglementaires de DUP pour le champ captant des Baumasses destiné à l'alimentation humaine.

Monsieur le Maire propose d'approuver les dossiers qui lui sont soumis comme la note explicative au titre du code de l'environnement et le dossier de demande de déclaration d'utilité publique(DUP). Ces dossiers permettraient d'assurer les procédures réglementaires à leur terme et réaliser les travaux ainsi que de demander l'ouverture de l'enquête publique pour le dossier de demande d'utilité publique pour le Champ captant des Baumasses.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	0	A l'unanimité

- Demande de subvention pour la réalisation de l'assainissement collectif de la zone Font d'Orgues, Compère et le Peyrolais.

Monsieur le Maire propose de modifier ce zonage d'assainissement afin de l'adapter à l'actuelle carte communale notamment sur les nouvelles zones à lotir. Cette nouvelle carte de zonage d'assainissement devra être soumise à une enquête publique. Monsieur le Maire précise, par ailleurs, qu'en parallèle de la révision de zonage, les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la zone concerné doivent être engagés.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	0	A l'unanimité

Institution de la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles.

Cette taxe permettrait de restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
11	1	1	A la majorité

- *Nomination d'un suppléant pour la régie location de salle et photocopies.*

Monsieur le Maire propose de nommer un suppléant des régies pour la location de la salle communale et des photocopies, en remplacement de la personne actuellement en congés maternité.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	0	A l'unanimité

- *Demande de subvention à la DETR suite aux intempéries de juillet 2014.*

Notre demande initiale au titre des fonds de solidarité ne pouvant être honorée par rapport à un montant estimé trop faible des dégâts éligibles sur les départements du Gard et de l'Ardèche, la préfecture du Gard nous propose une aide substantielle de 40% des frais engagés par la commune, à cette occasion.

Le coût de la remise en état des voiries les plus impactées étant estimé à 21 181 euros, Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à solliciter des subventions d'équipement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture du Gard (DETR)

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	0	A l'unanimité

- *Actualisation du zonage d'assainissement.*

Monsieur le Maire précise qu'une telle actualisation est obligatoire pour toute demande de cofinancement des travaux sur les réseaux d'assainissement dans la zone au Conseil Général du Gard et de l'Agence de l'Eau.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	0	A l'unanimité

- *Création de la nouvelle voie privée « Impasse de la Boissonnade »*

Suite à la réception et la commercialisation des 15 lots à la société BAMA, une voie privée nouvelle destinée à être ouverte à la circulation publique et desservant les 15 habitations du lotissement « la Boissonnade » a été créée sur la parcelle A2386.

Le 10 septembre 2015, les copropriétaires de cette parcelle A2386 ont nommé cette voie « Impasse de la Boissonnade ». Monsieur le Maire rappelle que ce lotissement à sa création s'appelait « la Boissonnade » en référence à la forêt voisine « la Boissonnade ». Monsieur le maire a donc décidé de valider la nomination de la nouvelle voie privée cadastrée A2386 en « Impasse de la Boissonnade ».

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12	0	1	A l'unanimité

- *Décision modificative pour ouverture de crédit, pour régularisation des cautions sur le contrat de fournitures TOTALGAZ.*

Suite aux renégociations de contrats, cette opération entraîne une économie de 4000 euros pour la commune.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
13	0	0	A l'unanimité

Questions diverses

Internet aux écoles

Les aménagements nécessaires ayant été réalisés aux écoles, le raccordement 'Internet' va être effectif au sein du groupe scolaire. Cela concerne, bien entendu, les écoles maternelles et primaires mais aussi, la garderie, le foyer socio-éducatif, la bibliothèque et le bureau de la Directrice.

Site internet municipal

Afin d'améliorer ses moyens de communication avec ses administrés, la municipalité envisage la création d'un site internet municipal. Une première réunion de travail est programmée mercredi 30 septembre, à la salle de réunion de la mairie afin de répertorier les besoins et essayer d'y mettre les ressources nécessaires à sa réalisation.

Si vous souhaitez participer à cette initiative n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

Manifestation des maires à Nîmes

Nous avons participé à cette manifestation qui avait pour but de sensibiliser les élus sur les conséquences concrètes de la baisse des dotations et de la réforme territoriale. Cela s'est passé le vendredi 18 septembre, devant la préfecture.

Déchetterie

Le SITDOM a décidé d'entreposer une colonne à verre au carrefour de la départementale 901 et du chemin de la déchetterie pour une période d'essai. Parallèlement à cela, il nous a été demandé de fermer le chemin rural qui va de la déchetterie à la société Ferco à hauteur de la déchetterie.

Vente de bois

La vente de bois à brûler a été effectuée à Uzès, en présence de nos élus. Elle doit rapporter à la commune la somme de 11 744 euros pour un volume estimé à 841 m³ de chêne pubescent. C'est l'entreprise Donadieu qui a obtenu cette coupe.

D'autre part, comme annoncé sur notre bulletin d'août, vous devez vous manifester en mairie si vous êtes intéressés par des coupes d'affouage en 2016. Cette opération ne sera déclenchée que si suffisamment de personnes en font la demande.

Ardèche claire

Une réunion du comité syndical d'Ardèche claire aura lieu le 1^{er} octobre à Vogüé. Il y sera notamment question du traitement des végétaux et des matériaux alluvionnaires, afin de favoriser l'écoulement de l'eau.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 23 SEPTEMBRE 2015 – FIN DE SEANCE 20 H